AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-3-66 487401

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

1er Supplément au bulletin N° 66 de Mars 1966

23 Mars 1966

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POMMIER - Le premier traitement devra être appliqué aux dates suivantes
- si des parties vertes sont apparentes: dès réception
- dans le cas contraire: dès apparition des parties vertes

TAVELURE DU POIRIER - Le traitement préfloral conseillé par le bulletin du 8 mars devra de toutes façons être appliqué avant la fin du mois, notamment dans les régions méridionales où les premières taches issues des contaminations conidiennes du 28 février doivent apparaitre dans les premiers jours d'avril.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS & CULTURES DIVERSES

OIDIUM DU POMMIER - Poursuivre la protection au fur et à mesure de la croissance des pousses.

XYLEBORE - Le traitement conseillé par le bulletin du 8 mars reste valable du fait de la sécheresse actuelle; il ne sera renouvelé avant le 28 mars qu'en cas de forte précipitation survenue entre temps.

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER - Le traitement des vergers habituellement sujets aux attaques de cet insecte devra être appliqué dès réception à l'aide d'un produit à base d'oléoparathion.

MINEUSE ELARGIE des feuilles du pommier - Dans la région des Monts d'Or où des foyers importants se sont implantés, appliquer, 4 ou 5 jours après la prochaine poussée de chaleur (18 à 20° à l'ombre au moins), un premier traitement à l'aide d'un des produits suivants: parathion, carbaryl, dimethoate, azinphos, diazinon, phosphamidon.

RAVAGEURS A SURVEILLER ACTUELLEMENT OU PROCHAINEMENT: noctuelles de la vigne, pucerons (notamment vert du pommier), psylles, araignées rouges, péritèles et chenilles défeuillantes, méligèthe du colza.

ADDITIFS A LA LISTE DES ANTIPARASITAIRES

1°- au chapitre "Mouche de la cerise", ajouter:
- D.D.T. à 125gr/hl de matière active
- diazinon à 30gr/hl de matière active

2°- insecticides reconnus sans danger pour les abeilles:
- Dicofol, Diethion, Endosulfan, Phosalone, Polychlorocamphane, Pyréthrines, Roténone, Thioquinox, Toxaphène.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P 437